

être mises en jugement, mais qu'en tout état de cause nous en vidions la controverse.

Quoi qu'il advienne de ces accusations, elles ne sauraient influencer sur l'issue du seul vote dont cette question fera l'objet. Elles ne sauraient influencer sur l'étude de la dite question que mon honorable ami de Lambton (l'hon. M. Mackenzie) a soumise au jugement de cette Chambre, et qu'il est proposé de substituer par l'amendement de l'honorable député de Pictou (l'hon. M. McDonald). Toute comparaison faite, la question est courte et simple. Jusqu'à ce que j'eus entendu le discours de l'honorable député, je pensais qu'elle était suffisamment vaste — qu'elle portait sur des sujets qui auraient fort bien pu faire l'objet d'une ample discussion, mais elle est effectivement courte, simple et étroitement circonscrite une fois qu'on l'a dépouillée de l'imposante palette de sujets sans aucun rapport avec elle et que l'honorable député a voulu faire valoir dans la discussion.

Quelles sont les deux questions en substance? Tout d'abord, celle de savoir si, dans le courant de l'enquête, la conduite du gouvernement mérite bien l'aval de la Chambre et, en second lieu, si le résultat de la preuve est de nature à mériter l'aval ou le blâme de la Chambre. Que devons-nous faire des reproches que nous avons adressés à l'honorable député comme il le prétend? Que devons-nous faire de la question du subsidé à la Nouvelle-Écosse? Que devons-nous faire de la question du Traité de Washington? Que devons-nous faire de la question de la Loi sur le Manitoba, ou encore de l'attitude de l'opposition au moment de l'union de la Colombie-Britannique ou dans le dossier du chemin de fer du Pacifique?

L'honorable député a commencé son discours en jetant délibérément la confusion sur les choses, en parlant d'un sujet, puis en l'abandonnant, pour y revenir ensuite. Il a commencé en faisant allusion à la question de la prorogation, et il en a argumenté sous deux angles. Tout d'abord, il a fait valoir qu'on ne saurait davantage faire opposition à la prérogative et à la volonté du peuple et que la prorogation faisait partie de la liberté de celui-ci, et il a insisté en disant que la question ne saurait tenir plus longtemps. Quelle que soit son opinion au sujet du devoir de Son Excellence étant donné le conseil qui lui avait été donné, la question est absente du débat.

Je me limite dans mon propos à ce qui a été dit pendant le débat, et à ce que les ministres de Son Excellence — (*applaudissements*) — ont donné pour conseil et aux suites qu'ils leur ont données. Ils ont beau nous dire que la prérogative en question est moins importante qu'elle ne l'était jadis. Ils ont beau nous dire qu'entre les mains de la Couronne, elle n'a plus l'effet qu'elle avait jadis.

Pour un peuple libre, peu importe que ses droits soient accaparés par la Couronne ou le Cabinet. Ce qui lui importe, c'est de savoir que ses droits demeurent entiers, d'avoir la certitude qu'ils demeureront, et qu'on le prémunit contre ce pouvoir de l'exécutif qui croît et n'arrête pas de croître à notre époque. Cela n'est pas une invention de ma part, vous constaterez que les meilleurs auteurs en

matière constitutionnelle ont déjà signalé ce danger. Vous constaterez que le plus juste, le plus impartial et le plus honnête de ces auteurs, Hallam, a fait une mise en garde expresse contre le danger de cet accroissement insidieux et graduel du pouvoir exécutif du Cabinet en insistant sur l'importance qu'il y avait pour le peuple de s'y opposer.

Il est bien beau de dire au peuple qu'il est tout puissant, mais si vous confiez au Cabinet des pouvoirs — des pouvoirs extraordinaires et dont le contrôle qu'ils exigent risque de n'être point assuré — cette expression intrinsèque de la volonté populaire qui est nécessaire à un gouvernement populaire risque de nous être soustrait, ce dont nous nous plaignons précisément en l'occurrence lorsque l'honorable député prétend que cette prérogative sur le conseil des ministres compétents ne peut plus jamais être utilisée contre le peuple.

Nous prétendons que cette prérogative sur le conseil des ministres a précisément été utilisée à l'encontre des droits du peuple. (*Applaudissements.*) Nous prétendons qu'elle a été utilisée pour faire obstacle à l'action des représentants du peuple. Nous prétendons qu'elle a été utilisée pour soustraire à la connaissance de ces mêmes représentants la cause importante qui continue à opposer le gouvernement et ses accusateurs. Nous prétendons que dans cette même cause, il y a un élément de malfaisance que l'honorable député tourne en ridicule en prétendant qu'il s'agit d'une invention de toutes pièces, et que vous jugerez nécessaire de préserver la Constitution en forme comme en substance, cela pour préserver la sécurité du libre gouvernement et la compétence du corps populaire que nous ont confié nos ancêtres.

Cela étant, la doctrine la plus dangereuse à laquelle le Parlement pourrait prêter une oreille bienveillante est celle selon laquelle il peut justement céder une partie de ces anciens privilèges. Dans chacun de ces cas, nous devrions les défendre jalousement. Nous devrions non seulement conclure qu'il n'y a à l'heure actuelle aucun danger particulier à les abandonner, mais également que leur abandon ne présente aucun risque de danger. Et même si nous ne pouvons voir ce danger à ce moment-ci, nous devons trouver une cause prépondérante qui nous permet de les abandonner avant de concéder l'une ou l'autre des sauvegardes qui nous ont été confiées et que nous avons le devoir de transmettre intactes pour la postérité. (*Applaudissements.*)

L'honorable député a fait l'exégèse historique de cette question; il nous a dit que c'était la Couronne qui avait officiellement annoncé la prorogation. Ce n'est pas ce que j'ai entendu. (*Applaudissements.*) Aucune annonce de ce genre n'a été faite de vive voix. (*Applaudissements.*) J'ai entendu l'honorable député annoncer déjà avant aujourd'hui les intentions de la Couronne à cet égard. Je l'ai entendu annoncer l'avis que donnerait la Couronne et je l'ai entendu dire ce que la Couronne l'avait autorisé à déclarer à ce sujet.

On dira qu'à cette occasion, il y a bien eu annonce officielle de la part de la Couronne, mais je dis quant à moi que la Chambre n'a